



Constitution de vos dossiers : de rémunération ou d'indemnisation et d'inscription à l'examen

Les documents figurant sur la liste ci dessous sont à remettre au C.F.P.P.A - Bien respecter les délais et le nombre d'exemplaires à fournir
Un dossier incomplet le jour de la rentrée entraînera des retards dans le versement de votre rémunération.
Vous pouvez être concerné(e) par plusieurs des rubriques détaillées ci-dessous.

Documents à fournir par TOUS les stagiaires LE JOUR DU POSITIONNEMENT	Dossier Rémunération			Dossier Examen		
	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir	Nombre d'exemplaires	Fournis	Reste à fournir
Copie recto-verso de votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport, en cours de validité				2		
Copie recto-verso de votre carte de résident ou titre de séjour, en cours de validité	1			2		
Photo d'identité récente	1			2		
Relevé d'Identité Bancaire ou Postal	1					
Copie de vos diplômes ayant permis l'entrée en formation ou Certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée si vous n'avez pas obtenu le diplôme.	1			2		
Copie de votre Attestation de Protection Sociale - Régimes : agricole ou général ou autre	1			2		
- Si vous êtes né(e) en 1979 : Attestation de recensement				2		
- Si vous êtes né(e) après 1979 : Attestation de recensement				2		
et Certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.				2		
Documents à fournir LE JOUR DE L'ENTREE EN FORMATION						
Vous êtes Demandeur d'Emploi Indemnisé						
Une Prescription « Projet professionnel » (suite à entretien) délivré par le Pôle Emploi	1					
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si sa durée est inférieure à 24 mois	2					
- Vous bénéficiez de l'ARE, vous renseigner auprès du Pôle Emploi . Nous fournir la demande d' AISF	1					
- Votre avis de situation (pôle emploi)	2					
- L'original de votre avis de changement de situation	1					
Vous êtes Demandeur d'Emploi Non indemnisé						
Une Prescription « Projet professionnel » (suite à entretien) délivré par le Pôle Emploi	1					
- Certificat de travail de votre dernier emploi ou de vos employeurs si sa durée est inférieure à 24 mois (le dernier certificat de travail est obligatoire).	2					
- Vos bulletins de salaires attestant de 910 h travaillées dans 12 mois consécutifs ou 1820 h dans 24 mois consécutifs	2					
- Votre avis de situation (pôle emploi)	2					
- L'original de votre avis de changement de situation	1					

	Dossier Rémunération			Dossier Examen		
	Nombre d' exemplaires	Fournis	Reste à fournir	Nombre d' exemplaires	Fournis	Reste à fournir
Vous êtes ou avez été Travailleurs non salariés : Exploitants, Aides familiaux, Travailleurs indépendants - Attestation de la Mutualité sociale agricole précisant votre statut (Régime agricole) - Attestation d'inscription et/ou de radiation à la Chambre des Métiers, du Commerce, ...	2					
Si vous êtes salarié(e), vous pouvez prétendre à un CIF (Congé Individuel de Formation), vous renseigner auprès de votre employeur et nous transmettre les documents que nous devons compléter	1					
Public féminin particulier : (fournir en + des documents correspondant à votre statut) Copie du livret de famille si vous êtes mariée et avez eu au moins 3 enfants Copie du livret de famille si vous êtes veuve, ou du jugement de divorce	2 2					
Si vous êtes concerné(e) (fournir en + le ou les document(s) ci-dessous) - Votre justificatif de versement du RMI si vous le percevez - Votre justificatif de versement de l'Allocation Parent Isolé si vous le percevez - Les fiches 14 2B et 12-1 <u>si vous êtes reconnu(e) travailleur handicapé(e)</u> . (documents MDPH) - Attestation de la CPAM indiquant si vous percevez ou non des indemnités journalières - Certificat médical indiquant que vous êtes apte à exercer le métier préparé (voir MDPH)	2 2 2 2					
Vous suivez le BP JEPS vous devez, en plus , nous fournir pour un mois avant le début de la formation - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la pêche sportive (il devra être daté de moins de 3 Mois). - Un Certificat de Compétences de Citoyens de Sécurité Civile – Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 ou Une attestation de réussite au Brevet des Premiers Secours ou du Brevet National de Secourisme ou Attestation de Formation aux Premiers Secours ou une attestation sur l'honneur vous engageant à le valider. - Une attestation d'un Maître nageur sauveteur pour une nage sans difficulté sur 50 m, départ plongé ou sauté, et ensuite, après un plongeon canard, d'effectuer la recherche d'un mannequin immergé sous 2 m d'eau, de le remonter à la surface et de le tracter face hors de l'eau sur une distance de 10 m.				1 2 2		
Pour tous : Un document manuscrit où vous présentez votre projet professionnel				1		